

Règlement Intérieur

Article 1 : Membres, Cotisations et Licences

Sont membres de Provence Padel les personnes à jour de leur cotisation annuelle ainsi que les membres d'honneur.

La cotisation annuelle est valable une année. Le montant de celle-ci est révisé chaque année, avant l'assemblée générale, et adopté par le bureau à l'issue d'un vote. Les tarifs sont consultables sur notre site Internet ainsi que dans les locaux de l'association.

Chaque membre à jour de sa cotisation dispose d'un accès unique et individuel au logiciel de réservation mis en place par Provence Padel.

Conformément aux statuts de la Fédération Française de Tennis, tous les licenciés de Provence Padel bénéficient de l'assurance fédérale couvrant les risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

Article 2 : Conditions d'accès aux courts

Seuls les membres du club à jour de leur cotisation sont autorisés à pénétrer sur le court et à utiliser le matériel mis à disposition.

Seuls les membres du bureau sont habilités à établir des conventions en partenariat avec la municipalité ou avec d'autres associations.

Tous les membres du club ont les mêmes droits et les mêmes devoirs, sur tous les courts. Ils sont responsables de l'état dans lequel ils laissent le terrain après y avoir joué.

Les membres du bureau, les professeurs de l'école de Padel et les apprentis sont compétents pour veiller à la bonne application de ces règles et sont à la disposition des membres pour toute réclamation.

Provence Padel est un club affilié à la Fédération Française de Tennis. A ce titre, toute personne non adhérente souhaitant pratiquer le Padel dans ce club doit être titulaire de la licence en cours de validité délivrée par la FFT.

Toute personne non adhérente de l'association désireuse de jouer sur les terrains doit se faire connaître auprès de l'un des membres du comité ou auprès de l'un des permanents présents pour l'accueil. Un tarif de réservation lui sera alors proposé.

Article 3 : Conditions de Réservation

La réservation préalable garantit à chacun la possibilité de jouer lorsqu'il le désire. Les réservations se font en ligne à l'aide du logiciel mis à disposition par Provence Padel et dont le lien et l'accès sera accordés à chaque adhérent du club à jour de sa cotisation.

La durée d'occupation des courts est limitée à une heure et demie pour chaque créneau.

Le Bureau peut être amené à réserver un ou plusieurs courts pour l'école de Padel, les entraînements ou les compétitions officielles. L'information se fera par voie d'affichage et sera visible sur le planning des réservations en ligne. Seul le Bureau est prioritaire pour cela.

Tout membre désirant jouer avec un invité extérieur au club pourra le faire sans demande particulière. Une licence de la FFT est exigée pour cet invité, faute de quoi le club se décharge de toute responsabilité quant aux risques individuels et collectifs encourus par la pratique de l'activité.

La prise de tickets sur le site mis en place par le club est la solution la plus souhaité afin de reserver les terrains.

Article 4 : Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur sur les courts.

Les chaussures de Padel ou tennis propres sont obligatoires.

Il est interdit de fumer sur les courts.

Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres est à éviter.

Courtoisie et esprit sportif sont de rigueur.

Article 5 : Discipline

Toute autre activité que le Padel est interdite sur les courts. Chaque membre quittant définitivement le terrain doit s'assurer de la fermeture des portes. Tout membre du bureau est habilité à rappeler le règlement.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance, que ce soit sur les courts ou dans l'enceinte du club.

Les membres sont tenus de participer au bon usage et entretien des courts, à savoir :

- Fermer les portes en remettant la clé dans la boîte dédiée.
- Eteindre les lumières des courts utilisés.
- Ne pas utiliser les vitres et les grilles pour tester la robustesse de vos raquettes.

Article 6 : Sanctions

Tout manquement constaté, flagrant ou répété à un ou des articles de ce règlement intérieur, peut être considéré comme une faute grave :

- Dégradation d'équipements : l'intégralité des frais de réparations sont à la charge exclusive du ou des responsables des dégâts, ou à défaut par le représentant légal.
- Toute agression physique ou verbale, envers un autre adhérent, un responsable bénévole ou un salarié de Provence Padel dans le cadre de sa fonction.

Dans ces cas, le Bureau pourra appliquer, après délibération, des sanctions allant de la radiation temporaire ou à l'exclusion définitive de l'auteur des troubles, sans remboursement de l'adhésion, ni dédommagement.

Article 7 : Ecole de Padel

Selon la demande, le bureau organise des cours pour enfants et adultes par créneau de niveau.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'au moment où le professeur / l'éducateur les prend en charge. Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur au début du cours au moment de les déposer au club, et reprendre leur enfant à l'heure exacte à l'issue du cours.

Article 8 : Compétitions et tournois

Différentes épreuves jeunes et adultes sont organisées durant l'année par l'association, le comité ou la ligue. Durant ces périodes, autant de terrains que nécessaire seront réservés pour l'organisation ces épreuves et leur indisponibilité sera signifiée comme telle sur l'outil de réservation.

Article 9 : Conditions Générales

L'adhésion au club entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement intérieur et des statuts.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations dans l'enceinte des installations. Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Le règlement intérieur peut être discuté annuellement lors de l'assemblée générale et doit être affiché à proximité des courts.

Les tarifs à jour sont affichés sur les tableaux publics de l'association.

Le Bureau de Provence Padel